

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 1 (1906)

Heft: 15

Artikel: Lettre Patoise

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256104>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cieuses colorées. Ce cœur est entouré de vingt-cinq petites miniatures représentant les membres de la famille impériale. En tout, la jeune tsarine a plus de cent vingt-cinq œufs différents, dont plusieurs lui ont été donnés lorsqu'elle n'était qu'une enfant.

La collection de l'impératrice douairière, moins grandiose, contient cependant 95 spécimens magnifiques.

La « calotte » du percepteur

Dans les conjonctures les plus tristes la gaîté française ne perd pas ses droits. Ce qui s'est passé à cet égard dans la commune de Thionne (Allier) est vraiment typique.

M. le percepteur, chargé de l'inventaire, prétextant un gros rhume, voulut garder son chapeau dans l'église, pendant l'opération. Mais devant les protestations très vives de l'assistance, il dut se résigner à se priver de son « couvre-chef ». Toutefois, M. le curé, voyant qu'il jetait des yeux d'envie sur sa « calotte », la lui offrit respectueusement : offre qui fut accepté avec empressement. C'est donc coiffé de la « calotte » du curé, que le percepteur a « inventorié » l'église. On suppose que, pendant ce temps, il n'a pas proféré, ni laisser proférer autour de lui le cri : « A bas la calotte ! », Et cela pour cause.

Espérons, d'autre part, que ce nom de « calotin », injure suprême, ne s'attachera pas à sa personne pour un simple contact d'une heure avec cette « dangereuse » coiffure ecclésiastique !...

Toto.

M. Toto a eu la médaille d'or et tout Paris a applaudi à ce choix délicat.

C'est la Société protectrice des animaux qui décerne solennellement sa médaille d'or à M. Toto.

Tous les ans, on le sait, la Société protectrice des animaux, décerne des médailles aux personnes qui ont protégé ou sauvé des animaux domestiques. Elle veille sur nos « frères inférieurs », qui sont dévoués, soumis, jamais payés, souvent tyranisés, persécutés, et qui, eux, n'ont jamais songé à faire un 89 contre leurs maîtres.

Il arrive aussi que la Société décerne des médailles aux animaux eux-mêmes, et c'est la une juste réhabilitation de leur prétendue infériorité. N'a-t-on pas dit : « Ce qu'il y a de meilleur chez l'homme c'est le chien. » Souvent, en effet, c'est le chien qui sauve l'homme, sans autre espoir de récompense qu'une douce flatterie de la main et de bonnes paroles qu'il semble comprendre.

C'est le cas aujourd'hui : M. Toto n'est pas un enfant, comme on pourrait le croire, mais un bon chien, un caniche admirable, tout noir et tout frisé, à l'œil vif, à la queue frétilante, le plus intelligent et le modèle des chiens.

Toto est le caniche d'un débardeur. Les personnes qui ne fréquentent pas sous les ponts et qui ne suivent pas les bas quais, le long de la Seine, ne se doutent peut-être pas de l'existence des vrais débardeurs, des hommes solides qui, en costume très simple, font l'office de déchargeurs sur les bateaux de la Seine.

Les grues ont fait grand tort aux débardeurs. Partout la machine remplace de nombreux ouvriers. Mais enfin, il y a encore des débardeurs, et le maître de Toto est un brave homme qui aime son chien presque autant que sa famille. Son chien, comme on va le voir, mérite cette affection.

Chaque jour, Toto part du domicile de son maître avec un panier, qu'il porte dans sa gueule. C'est le déjeuner du débardeur, et si quelque chien s'en approche, il grogne de telle

sorte que, malgré l'odeur alléchante, les chiens appaches s'en détournent.

Arrivé au quai ou au bateau où travaille son maître, Toto pose son panier près de lui et attend, majestueusement assis sur son séant. Que si son maître s'attarde à sa besogne. Toto s'impatiente : le déjeuner va refroidir. Il va à son maître, aboie et le force à venir au panier.

Mais Toto a fait mieux : plusieurs fois il a sauvé son maître ou d'autres débardeurs tombés à l'eau en traversant la planche étroite qui relie le quai à la péniche. Aussi est-il le caniche adoré de tous les ouvriers du quai.

Enfin, Toto a mis le comble à sa gloire dans les circonstances suivantes :

Le débardeur était tombé, non pas à l'eau mais sur le pavé, dans des conditions si malheureuses qu'il ne donnait plus signe de vie. Toto, attristé, se mit à lécher son maître, à japper, mais rien n'y faisait. Ce que voyant, Toto s'en fut à la maison, et là se mit à aboyer après sa maîtresse.

— Qu'as-tu, Toto ? laisse-moi tranquille.

Mais Toto s'impatientait de ne pouvoir être compris, et c'était lui qui commençait à trouver que la race humaine est vraiment inférieure.

Voyant que rien n'y faisait, il prit le bas de la jupe de sa maîtresse et commença à tirer.

— Enfin, Toto, me laisseras-tu la paix !

Et Toto tirait toujours vers la porte.

La femme du débardeur, très intriguée par ce manège, consentit à suivre, Toto, et elle arriva ainsi auprès de son mari qu'elle ne tarda pas à ranimer par ses soins.

Quand le débardeur fut debout, Toto aboya avec joie, puis il fit entendre un cri plaintif, tenant une patte en l'air. —

Qu'avait-il ? Ses maîtres constatèrent alors qu'il s'était fait une blessure à la patte. Et il n'avait rien dit jusqu'à ce que son maître fut sauvé ! On le remercia, on le caressa et on le conduisit à Belleville, dans une « maison de santé » pour chiens.

Le vétérinaire qui dirige cet établissement philocyné apprit les exploits de M. Toto, et comme il est affilié à la Société protectrice des animaux, il raconta l'histoire, et ce ne fut partout qu'un cri d'admiration.

Voilà comment M. Toto a eu la médaille d'or dans la salle d'honneur de la Sorbonne.

* * *

Dans un restaurant modeste, mais bien parisien.

Un consommateur goûte des œufs à la coque et fait une grimace qui ne laisse aucun doute sur leur fraîcheur.

— Garçon, combien de temps gardez-vous vos œufs ?

— Mais, Monsieur, jusqu'à ce qu'on les mange !

LETTRE PATOISE

Dé lai Côte de mai.

In peté malheur arrivé in djo à mère de C. qu'était en mainme temps président de paroisse. En se raisant in duemoënn le maitin, ai se copé le bout de nay, co que n'y était djemais airivay. Ai demandé en sa fanne in peté l'empiaire po botay dechu, in peté bout de papie. C'était le moment d'allay à motie. Lai fanne, in po pressie, prangné dain son painnnera un de ces petés rollâts qu'ea aitcheute en la pharmacerie, en copé in petit bout po colay tchu le pif de son hanne sain faire atention qu'ai y aivait quéque tchose d'imprimay tchu cte

bande de sparadrap. Elle le côle tchu lui boteniere roudge de saing, ai peu le mère païché.

Le long di tchemin, ai remairtiait que tôt le monde le ravoëtait en soriant. A mêtie les dgens se bayint des côts de coâtres ; ai se revirint, ai chuchotint ; ai riaint, c'était in désouëtre complet. En s'en rallaint contre l'hôta, ce feut inco pé ; les gamins l'entourraint po se moquay de lu en son bénay. Co que faisait ai rire le monde, c'était ces mots qu'en poiait ieure in totes lattres tchu son pif : Garanti 10 mètres de longeur.

Stu que n' dpe de bos.

Passe-temps

—o—

Solutions pour le N° du 15 avril 1906.

Devinettes : 1. La girafe parce qu'on lui a monté le cou et l'éléphant parce qu'il est trompé avec défense d'y voir.

2. L'ongle.

3. C'est Dominus, puisqu'on dit Dominus vaut biscum.

4. C'est le chien, puisqu'il n'est jamais si content que quand on lui fait une bonne niche.

Enigmes : 1. Le temps. — 2. Prière. — 3. La lettre T. — 4. Oiseau.

Récréations mathématiques

Tracer un carré, dans ce carré neuf cases, puis, cela fait, dans chacune de ces cases écrire un des neuf premiers chiffres, de telle façon que le total des trois chiffres de chaque ligne verticale, horizontale et diagonale soit égale à 15.

Curiosités alphabétiques

Quelles sont les lettres :

Qu'on aime ?

Qu'on n'aime pas ?

Coupées en morceaux ?

Mortes ?

Extraits de la Feuille officielle

Convocations d'assemblées

Bressaucourt. — Le 16, à 8 h. du soir, pour passer les comptes et plaider la garde des troupeaux.

Courgenay. — Le jeudi 19, à 8 h. du soir, pour ratifier la vente d'une maison.

— Immédiatement après, assemblée bourgeoise pour voir si l'on acceptera M. Alb. Schaltenbrandt de Montbéliard, à Porrentruy.

Courgenay-Cornol. — Assemblée paroissiale le 22 avril 1906, à 2 h., pour voter le budget.

Delémont. — Assemblée bourgeoise le 22, à 10 1/2 h. du matin, pour arrêter le budget, nommer une commission de vérification et s'occuper d'une convention avec l'hospice des vieillards.

La Chaux. — Le 16, à 3 h., pour passer les comptes et voter le budget, s'occuper de la prise des taupes, d'un achat de terrains et nommer le secrétaire communal.

Seleute. — Le 22, à 2 h., pour passer les comptes.

Vendlincourt. — Le 22, à 12 1/2 h., pour décider si la commune veut participer à la création d'une fabrique d'horlogerie pour une somme de 25,000 fr. et donner le chésal et reviser l'art. 22 du règlement des eaux.

Editeur-imprimeur : G. MORITZ, gérant.